



IMAM MAHMOUD DICKO

PLAIDOYERS RELIGIEUX ET
CRISPATIONS

FIER II

ACQUIS POUR L'EMPLOI RURAL

FESTIVAL DU LIVRE

LA LECTURE, PILIER DE
L'ÉDUCATION

DATA PROTECTION



DONNÉES PERSONNELLES

LE FRONT INVISIBLE

Derrière la numérisation de l'administration et des services publics se joue un enjeu discret mais déterminant. La protection des données personnelles s'impose désormais comme une question de sécurité nationale.

GRATUIT

Ne peut être vendu

CANAL+



SONO SAISON 2

DU LUNDI AU VENDREDI SUR



N°561 du 29 janvier au 4 février 2026

ÉDITO

Pain à ciel ouvert

A Bamako comme dans de nombreuses villes du pays, la distribution du pain se fait très souvent à moto, sans protection visible. Chaque jour, des centaines, voire des milliers de baguettes quittent les boulangeries pour être transportées à l'air libre, posées sur des porte-bagages ou entassées dans des caisses ouvertes. Elles traversent ainsi les artères les plus fréquentées de la capitale, au milieu de la poussière, des fumées de véhicules et des éclaboussures d'eaux stagnantes. Cette pratique est devenue courante. Elle concerne aussi bien les quartiers centraux que les zones périphériques. Le pain, pourtant destiné à une consommation immédiate, passe par un circuit de distribution où aucune mesure d'hygiène n'est clairement identifiable. Le transport constitue ainsi le maillon le plus fragile de la chaîne alimentaire, alors même qu'il précède directement la mise en vente. Le contexte urbain de Bamako accentue le problème. La circulation dense, la pollution atmosphérique et la présence d'eaux usées à ciel ouvert exposent les aliments transportés sans protection à des contaminations possibles. Or le pain est l'un des produits les plus consommés dans la ville, par toutes les catégories sociales et à tous les moments de la journée. Le pays dispose pourtant de textes et de structures chargées de la sécurité sanitaire des aliments, mais les contrôles liés au transport et à la distribution restent peu visibles, notamment dans le secteur informel dominant. Faute d'encadrement effectif, certaines pratiques se sont installées dans la durée. Ainsi, sans mise en cause des acteurs concernés, souvent soumis à des contraintes économiques, la livraison du pain à ciel ouvert pose une question de santé publique, puisque c'est un produit de consommation quotidienne.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

975 millions

C'est le montant en dollars de la transaction par laquelle le tiktoker le plus suivi, Khaby Lame, a cédé sa société, Step Distinctive Limited, qu'il détenait à 49%.

ILS ONT DIT...

« Maintenant, j'ai deux mois jusqu'au prochain rassemblement avec mes joueurs au Mali et j'attends de voir si je serai encore sélectionneur à ce moment. Je découvre sur internet que toute la Fédération malienne a démissioné mais personne ne m'a rien dit... ». **Tom Saintfiet, Sélectionneur national des Aigles du Mali**, le 28 janvier 2026.

« En Afrique, 40% de la population n'a pas accès à l'eau potable. C'est une situation moralement inacceptable. Tant qu'elle persistera, notre responsabilité collective restera engagée ». **Bassirou Diomaye Faye, Président sénégalais**, le 27 janvier 2026.

Donnez votre avis
sur  Journal du Mali

UN JOUR, UNE DATE

29 janvier 2025 : La CEDEAO annonce que le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO prend officiellement effet à compter de ce jour, un an après que ces pays ont annoncé leur décision de se retirer de l'organisation sous-régionale.



L'artiste malienne **Oumou Sangaré** a présenté ce 26 janvier 2026 au ministre de la Culture ses deux trophées (« Superstar Musical d'Afrique » et « Prix Hommage »), décernés à Addis-Abeba et à Abidjan.



L'ambassadeur de France en Algérie, **Stéphane Romatet**, a été déclaré persona non grata le 26 janvier 2026, après son intervention sur France 2, où il est revenu sur la décision de soutenir la proposition marocaine d'autonomie pour le Sahara occidental.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Cérémonie d'ouverture de la 11^{ème} édition du festival culturel Ogobagna, ce 26 janvier 2026 à la Place du Cinquantenaire.

DONNÉES PERSONNELLES : UN ENJEU DE SÉCURITÉ NATIONALE

Au Mali, la protection des données personnelles est encadrée par la loi n°2013-015 du 21 mai 2013, modifiée en 2017. Sa mise en œuvre est assurée par l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel (APDP). Dans un contexte marqué par l'extension rapide des usages numériques, la question de la sécurisation des données s'impose désormais comme un enjeu stratégique pour l'État, les institutions et les citoyens.

xxx

Deux événements majeurs remettent cette question au centre des enjeux. En effet, le 28 janvier de chaque année est dédié à la Journée mondiale de la Protection des données personnelles. Au Mali, elle intervient à la veille du lancement de la Semaine nationale du numérique, consacrée aux enjeux de cybersécurité, de transformation digitale et de gouvernance des données, dans un contexte de numérisation accélérée des services publics et privés. À l'heure du numérique, la protection des données à caractère personnel constitue un défi majeur pour l'ensemble des acteurs du secteur. Elle doit répondre à la fois aux exigences de la transformation digitale et aux impératifs de sécurité d'un espace devenu central pour l'administration, l'économie et les services publics. C'est dans cette perspective que le Mali a adopté dès 2013 une loi spécifique destinée à encadrer la collecte, le traitement et la conservation des données personnelles. Chargée de veiller à l'application de ce cadre juridique, l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel a été instituée par la même loi. Elle est notamment investie de missions de régulation, de contrôle et de sensibilisation. L'APDP définit les normes applicables à la collecte des données, encadre leur finalité et peut prononcer des sanctions administratives en cas de manquements. Elle dispose également de la faculté de saisir le Procureur lorsque des infractions pénales sont constatées. Au-delà de ses missions de

sensibilisation, l'APDP a déjà été amenée à prononcer plusieurs sanctions administratives pour des traitements de données non conformes, notamment dans les secteurs des télécommunications, des services et des plateformes numériques. Ces décisions ont porté sur l'absence de déclaration préalable, le non-respect du consentement ou des manquements aux obligations de sécurité prévues par la loi. Ces interventions traduisent la volonté de l'autorité de faire appliquer le cadre légal, malgré des moyens humains et techniques limités. De plus, dans l'exercice de ses missions, l'APDP a déjà engagé plusieurs procédures à l'encontre d'organismes publics et privés pour non-respect des obligations prévues par la loi. Les manquements constatés concernent notamment l'absence de déclaration des traitements, le défaut de consentement des usagers ou des insuffisances dans la sécurisation des données collectées. Ces interventions traduisent



Le ministre de la Jeunesse et des Sports lors d'une visite au siège de l'APDP le 28 janvier 2026 à l'occasion de la **journée mondiale de la protection des données personnelles**.



Avec la numérisation progressive de l'administration, les données personnelles sont devenues un maillon central de l'action publique. Leur fiabilité et leur sécurité conditionnent désormais l'accès aux prestations sociales, aux documents administratifs et à de nombreux services essentiels.

l'existence d'un cadre juridique actif, mais révèlent également les contraintes auxquelles fait face l'autorité, notamment en matière de moyens techniques, de contrôle effectif et de suivi des plateformes numériques en forte expansion.

aujourd'hui d'une loi accompagnée d'une autorité de protection des données, tandis que douze autres ont adopté une législation sans organe dédié. Quatre pays travaillent encore à l'élaboration de leurs textes. Sur le continent, la sensibilisation demeure l'un des principaux leviers d'action

protection des données à caractère personnel, adoptée en 2014, n'est entrée en vigueur qu'en 2023. Ce décalage, ainsi que la portée du texte, sont analysés de manière critique dans l'édition 2024 de l'Africa Data Protection Report. Ratifiée par quinze États sur cinquante-quatre, la conven-

REPÈRES

21 mai 2013 :

Adoption de la loi portant protection des données à caractère personnel

Utilisateurs d'internet :

8,72 millions de personnes (2025)

Validation de la stratégie nationale de cybersécurité **en 2024**

aujourd'hui partiellement dépassé, dans la mesure où il regroupe sous un même cadre juridique la cybersécurité, la cybercriminalité, la protection des données et le commerce électronique. Or, l'émergence de nouvelles technologies comme l'Intelligence Artificielle, les objets connectés ou la circulation transfrontalière massive des données impose des réponses juridiques plus spécialisées. C'est dans ce contexte que le Mali a validé en janvier 2024 sa Stratégie nationale de cybersécurité. Couvrant la période 2020 - 2028, ce document repose sur trois axes majeurs : le renforcement de la gouvernance et de la coopération, le développement d'une culture nationale de cybersécurité fondée sur la formation et la sensibilisation,

ainsi que la sécurisation des infrastructures critiques à travers des normes techniques renforcées.

Nécessaire mise à jour Il convient de signaler qu'une donnée à caractère personnel désigne toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique. Il peut s'agir d'un nom, d'une photographie, d'une empreinte, d'un numéro de téléphone, d'une adresse électronique, d'un identifiant informatique ou encore d'une adresse IP, qu'elles soient publiques ou non. Ces données ne cessent d'être personnelles que lorsqu'elles sont rendues totalement anonymes. Toutefois, dès lors qu'un recouvrement permet d'identifier un individu, la qualification demeure.

Cette réalité renforce la nécessité d'adapter en permanence les dispositifs juridiques aux évolutions technologiques. La maîtrise des données sensibles est devenue un enjeu central pour l'État. Cette question s'est imposée dans le débat public à la suite du différend ayant opposé le Mali à la société française Idemia, chargée de la gestion du fichier biométrique de l'état-civil. La suspension d'accès au système en 2023, puis l'annonce officielle en février 2024 de la récupération des données et du lancement de « Mali Kura Biométrie », ont replacé la souveraineté numérique au cœur des priorités nationales.

Cet épisode a mis en lumière les risques liés à la dépendance technologique, mais aussi la nécessité de garanties juridiques, techniques et institutionnelles renforcées pour la gestion des bases de données stratégiques, notamment celles liées à l'identité, à l'état-civil et aux services publics. Avec la numérisation progressive de l'administration, les données personnelles sont devenues un maillon central de l'action publique. Leur fiabilité et leur sécurité conditionnent désormais l'accès aux prestations sociales, aux documents

3 QUESTIONS À



ABDOU LAYE GUINDO

Coordinateur de la plate-forme Benbéré, spécialisé dans la lutte contre la désinformation

1 Quel état des lieux peut-on faire de la protection des données à caractère personnel ?

On peut noter l'existence d'une loi qui protège les données à caractère personnel, ainsi qu'une autorité chargée de la mise en œuvre et de la sensibilisation. Cependant, il existe également une méconnaissance des données personnelles par le public et un non-respect de leur usage. Cela est particulièrement vrai sur les réseaux sociaux, où l'on observe l'installation de caméras sans autorisation, etc. Le grand public n'a pas encore pris conscience des dangers liés à l'utilisation de ces données personnelles.

2 Quels sont les défis à l'application de la loi ?

Les défis résident dans la nécessité d'une vaste campagne d'éducation. Il faut sensibiliser les citoyens à travers différents moyens, en utilisant les langues nationales, sur le danger de partager ses données et celles des autres, notamment sur des plateformes en ligne.

3 Quelles sont les perspectives pour la protection des données personnelles ?

On espère que le Plan national de Sécurité numérique adopté par le Mali, qui prend en compte les données personnelles, sera mis en œuvre et qu'il comportera des actions de sensibilisation. En outre, l'État doit négocier avec les grandes plateformes afin d'obtenir un droit de regard sur l'usage des données à caractère personnel.

administratifs et à de nombreux services essentiels. Pour Ahmed Salif Camara, ingénieur en informatique, la question des données doit être abordée comme un levier de développement. Dans ce contexte, plusieurs spécialistes appellent à repenser la gouvernance des données au-delà de la seule logique de protection, afin d'en faire un outil structurant du développement et de la modernisation de l'État. « Les données personnelles, comme le nom ou l'empreinte, doivent parfois être lues pour permettre l'accès à un service », explique-t-il. Dans un contexte d'interopérabilité des systèmes d'information, l'authentification des usagers repose précisément sur l'exploitation sécurisée de ces informations. Selon lui, le débat ne doit donc pas se limiter à la protection, mais s'élargir au contrôle de l'usage. Il s'agit de per-

mettre aux citoyens d'accéder à leurs propres données et de définir les conditions dans lesquelles ces informations peuvent être utilisées au service du développement. À l'échelle nationale, il estime nécessaire que les autorités envisagent une meilleure organisation de la gouvernance des données produites par les systèmes, publics et privés. La mise en place de structures capables de centraliser, de sécuriser et d'exploiter ces données constitue, selon lui, un enjeu stratégique. L'autorité de régulation doit, à ce titre, « créer les conditions permettant l'interopérabilité entre les différents secteurs ».

Innovation numérique comme levier de développement Le numérique occupe désormais une place centrale dans les politiques publiques. En dépit des progrès réalisés, le Mali reste confronté à une fracture numérique impor-

tante. Début 2025, le pays comptait environ 8,72 millions d'utilisateurs d'Internet, soit un taux de pénétration de 35,1%. Sur la même période, près de 16,1 millions de personnes demeuraient non connectées. Le nombre de connexions mobiles actives atteignait 23,4 millions, un chiffre supérieur à la population en raison de l'usage de plusieurs cartes SIM. Selon les données de GSMA Intelligence, 87,5% de ces connexions relèvent désormais du haut débit, grâce aux réseaux 3G, 4G et 5G. Pour consolider ces avancées, les autorités ont annoncé des investissements structurants, notamment la construction d'un centre de données de niveau Tier 3 et l'extension du réseau national de fibre optique. En parallèle, l'Agence de gestion du Fonds d'accès universel prévoit un investissement de plus de 43 milliards de francs CFA afin d'améliorer l'accès

aux télécommunications, y compris dans les secteurs de la santé et de l'éducation. À mesure que les systèmes d'information deviennent indispensables au fonctionnement de l'État, la protection des données personnelles prend une dimension stratégique. Toute vulnérabilité affectant ces systèmes peut désormais avoir des répercussions sur la continuité des services publics et sur la confiance des citoyens. Dans ce contexte, la protection des données personnelles apparaît de plus en plus comme une composante essentielle de la souveraineté numérique et de la sécurité nationale, au croisement des enjeux technologiques, institutionnels et humains. ■

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : UN ENJEU NATIONAL ET INTERNATIONAL

À l'ère du numérique, les données personnelles concernent des millions de Maliens. Le pays dispose d'un cadre légal depuis 2013, mais les usages numériques progressent plus vite que la sensibilisation et le contrôle.

DATA

CADRE LÉGAL

Loi n°2013-015 du 21 mai 2013

Autorité compétente :
APDP (Autorité de Protection des
Données à Caractère Personnel)

Siège : Bamako

DONNÉES NUMÉRIQUES

Utilisateurs Internet (2025) :
8,72 millions de personnes

Taux de pénétration Internet :
35,1% de la population

Connexions mobiles totales :
23,4 millions de lignes

Connexions haut débit (3G / 4G / 5G) :
87,5%

1

POUVOIRS DE L'APDP

Autorisation des traitements de données
Contrôle des administrations et entreprises
Réception des plaintes citoyennes
Sanctions administratives

2

SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI

Amendes :
De 5 à 20 millions de francs CFA
Applicables aux entreprises, institutions et particuliers

3

EXPOSITION DES DONNÉES PERSONNELLES

Téléphonie mobile
Réseaux sociaux
Services financiers numériques
Administration électronique
Opérateurs télécoms

4

PLAINTES ET APPLICATION DE LA LOI

Plaintes enregistrées par l'APDP en 2023 : 20
Très faible recours citoyen

5

6



SAHEL INFUSION

100% Naturels

Du nouveau chez Sahel Infusion

CAFÉ GINGEMBRE made in Mali

Saveurs du Sahel

Café & Gingembre

15 sachets

SAHEL INFUSION

Bio

ECO-CERT

HACCP

Donnez votre avis sur [Journal du Mali](http://www.journaldumali.com)

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo N°561 du 29 janvier au 4 février 2026

Journal du Mali

Commande par téléphone (00223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 67 78 / 66 74 96 62

www.sahelinfusion.com

RETOUR DE L'IMAM MAHMOUD DICKO : LE PLAIDOYER RELIGIEUX FACE AUX CRISPATIONS

La demande formulée par le Président du Haut Conseil islamique du Mali (HCIM), Chérif Ousmane Madani Haidara en faveur du retour au pays de l'Imam Mahmoud Dicko et d'autres exilés politiques a suscité de vives réactions au sein de l'opinion publique. Présentée comme un appel à la réconciliation nationale, cette initiative divise et relance le débat sur la place des acteurs religieux dans la sphère politique malienne.

MOHAMED KENOUI

La controverse trouve son origine dans la déclaration faite par Chérif Ousmane Madani Haidara le 12 janvier 2026, lors de la cérémonie de présentation des vœux de Nouvel An au Président de la Transition, le Général Assimi Goïta, au palais de Koulouba. À cette occasion, le Président du HCIM a publiquement sollicité des autorités la possibilité pour l'Imam Mahmoud Dicko de rentrer au Mali « en toute sécurité », estimant que ce dernier pourrait contribuer à la réconciliation nationale et à la sortie de crise. Face à la vague de réactions suscitées par cette prise de position, Chérif Ousmane Madani Haidara est revenu sur ses propos le vendredi 16 janvier 2026, lors d'un sermon dans sa mosquée de Banconi. Il a tenu à clarifier sa démarche, affirmant qu'elle s'inscrivait dans une logique de dialogue inclusif, de cohésion sociale et de préservation de la paix. Le guide religieux a rappelé avoir à plusieurs reprises plaidé pour la libération d'imams et d'acteurs politiques déte-



Ousmane Madani Haidara plaide auprès du Général Assimi Goïta pour le retour de Mahmoud Dicko au Mali.

Une initiative qui divise Dans l'opinion publique, la sortie de Haidara a suscité des réactions contrastées, notamment sur les réseaux sociaux. Pour ses partisans, la démarche relève d'une volonté sincère de réconciliation nationale. Ils estiment que l'exclusion durable de figures influentes, religieuses ou politiques, ne peut qu'aggraver les fractures au sein de la société malienne. Le journaliste et écrivain

du HCIM de complaisance envers une figure perçue comme politiquement clivante. D'autres y voient une atteinte potentielle au principe d'égalité devant la loi. Un analyste politique ayant requis l'anonymat reconnaît que le guide spirituel des Ançars agit « dans son rôle de responsable religieux », mais avertit que suivre ses demandes « revient à encourager l'impunité ». Selon lui, « aucun Malien n'est au-dessus des lois nationales » et une décision politique ne doit pas interférer avec l'action de la justice. En effet, même s'il ne fait jusque-là pas l'objet de poursuites judiciaires, l'Imam Mahmoud Dicko, accusé à plusieurs reprises par les autorités de la Transition de mener des activités subversives, pourrait être à l'avenir traduit en justice. ■

Dicko Seidina Oumar défend cette lecture. Selon lui, Chérif Madani parle en guide, en homme de foi conscient que les nations ne se relèvent pas durablement dans l'exclusion, mais dans l'addition des forces. Il ajoute que marginaliser des personnalités influentes revient à se priver de « ressources morales, sociales et humaines précieuses ». À l'inverse, de nombreuses voix dénoncent une initiative jugée risquée. Certaines critiques accusent le Président

EN BREF

PROTOCOLE ADDITIONNEL DES PARLEMENTS AES : RATIFICATION PAR LE CNT BIENTÔT



Adopté le 23 décembre 2025 à Bamako à l'issue de la 2ème session du Collège des chefs d'États de la Confédération AES, le Protocole additionnel au Traité portant création de ladite Confédération, relatif aux sessions confédérales des Parlements, vient d'être déposé sur la table du Conseil national de Transition (CNT) pour ratification. En l'absence de session parlementaire en cours, ce protocole devrait être examiné et adopté lors de la prochaine session, la première de l'année 2026, au mois d'avril.

GAOUSSOU COULIBALY

« Il n'a jamais été question de faire payer les utilisateurs de réseaux sociaux »

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a rencontré le 22 janvier 2026 l'association des professionnels de la presse en ligne pour discuter des modalités de régularisation de la situation juridique des web médias au Mali. Cette rencontre a suscité de nombreuses réactions et interprétations sur les réseaux sociaux. Dans cet entretien, le président de la HAC, Gaoussou Coulibaly, apporte des clarifications.

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOUI

Pourquoi la HAC veut-elle réguler les web médias au Mali ?

Le paysage médiatique connaît aujourd'hui une transformation profonde, portée par le numérique et la multiplication des web médias. Cette évolution constitue une opportunité indéniable pour l'expression pluraliste et l'accès à l'information. Cependant,

elle s'accompagne également de défis importants, notamment en matière de professionnalisme, de responsabilité éditoriale et de protection des citoyens. C'est dans ce contexte que la régularisation de la situation juridique des web médias, à travers la signature d'une convention avec la HAC, est apparue nécessaire.

Quelle est l'importance de cette convention ?

Cette convention n'a pas pour vocation de restreindre la liberté d'expression, mais bien de garantir son exercice dans le respect des lois, de l'éthique et de la déontologie journalistique, au même titre que les médias traditionnels déjà établis. La nécessité de conventionner ces web médias s'impose pour permettre à la HAC de réguler les contenus diffusés sur ces plateformes via Internet, tel que prévu par l'article 5 de l'ordonnance portant création de la HAC. Des critères spécifiques ont été retenus pour leur mise en conformité, comme ce fut le cas pour les radios et télévisions existant avant la création de la HAC.

Concernant l'encadrement des réseaux sociaux, certains affirment que la HAC veut faire payer les détenteurs de pages Facebook...

Il n'a jamais été question, dans les projets et au cours de la rencontre avec les acteurs des web médias, de faire payer les utilisateurs de réseaux sociaux, notamment ceux qui détiennent des pages Facebook ou d'autres réseaux sociaux. Les projets de texte sur les réseaux sociaux prévoient de réguler le contenu des pages web ayant plus de 15 000 abonnés. Cette régulation vise à éviter la diffusion de contenus non vérifiés, de discours de haine, de désinformation, d'atteintes à la dignité humaine, d'incitation à la violence et de troubles à l'ordre public. Elle a également pour objectif de responsabiliser les producteurs et diffuseurs de contenus, de protéger les populations les plus vulnérables, de préserver la paix sociale et de garantir une information fiable. ■

Certaines critiques accusent le Président du HCIM de complaisance envers une figure perçue comme politiquement clivante.

nus, estimant agir conformément à sa mission spirituelle. Selon ses propres déclarations, Chérif Ousmane Madani Haidara a rencontré trois responsables des autorités de la Transition pour plaider le retour de son « grand frère », l'Imam Mahmoud Dicko. Il a également demandé des garanties afin que « rien ne lui arrive » à son retour, allant jusqu'à suggérer que Dicko puisse jouer un rôle de conseiller pour accompagner les efforts de sortie de crise.

Religion et politique : une frontière toujours floue Au-delà de la question du retour de l'Imam Dicko, c'est une problématique plus profonde qui est soulevée : l'immigration récurrente des acteurs religieux dans l'arène politique malienne. Depuis des

KOWBEYE!

TM1
La télé qui vous allume !

CHAQUE SAMEDI | 20H15

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

FIER II : QUELS APPORTS RÉELS POUR L'EMPLOI RURAL ?

Le projet FIER II est entré dans une phase décisive avec la signature de 19 conventions de partenariat, le 25 janvier 2026, pour un montant global de 25 milliards de francs CFA. Ces accords ouvrent la voie au déploiement opérationnel d'un programme dédié à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural.

MASSIRÉ DIOP

Àvec la signature de ces conventions, l'État malien engage concrètement la deuxième phase du Projet national de Formation professionnelle, d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux, connu sous l'appellation FIER II. Le programme est mis en œuvre avec l'appui du Fonds international de développement agricole (FIDA) et s'inscrit dans une durée longue, couvrant la période 2022-2030. Les conventions signées portent sur la mise en œuvre opérationnelle des différentes composantes du projet, notamment la formation professionnelle, l'orientation, l'accompagnement technique et l'appui financier aux jeunes ruraux.

Engagements financiers contractualisés : **25 milliards FCFA**
Ciblés par les dispositifs d'insertion : **15 000 jeunes**

Enjeux Sur le plan économique, FIER II repose sur un dispositif structuré. Le projet prévoit la formation professionnelle d'environ 15 000 jeunes et l'appui à 14 000 projets générateurs de revenus, principalement dans les filières agricoles et les activités connexes. Il intègre



Des jeunes ruraux dans l'office du Niger à Ségou.

également un mécanisme de financement destiné à soutenir l'insertion économique des bénéficiaires. Dans un pays où l'emploi formel reste marginal, l'Organisation internationale du Travail estime que plus de neuf emplois sur dix relèvent du secteur informel.

Le développement global du programme est estimé à près de 90 millions de dollars américains, dont une partie est mobilisée à travers les conventions récemment signées.

Ciblés par les dispositifs d'insertion : **15 000 jeunes**

Soutenus dans les filières rurales : **14 000 projets**

Cette architecture financière traduit l'ambition du projet, mais souligne également son niveau d'exigence en matière de coordination, de suivi et de capacité d'exécution. FIER II s'inscrit dans la continuité de la première phase du programme, qui avait permis

la création de plus de 13 000 activités économiques dans 1 504 villages. Cette expérience a servi de base à la conception de la deuxième phase, avec l'objectif d'élargir la couverture géographique et de renforcer les mécanismes d'accompagnement.

La mise en œuvre du programme repose sur plusieurs conditions opérationnelles définies par les conventions signées. Celles-ci encadrent le déploiement des activités dans les zones rurales, la répartition des interventions entre partenaires d'exécution et les modalités de coordination.

Le dispositif prévoit un lancement progressif des formations, la mobilisation des mécanismes de financement et le suivi des projets soutenus. La signature des conventions constitue donc une étape institutionnelle préalable au démarquage effectif des activités en faveur de l'emploi rural. ■

EN BREF

UEMOA : LE MARCHÉ DES TITRES PUBLICS AU CENTRE D'ÉCHANGES À LOMÉ

Les acteurs du marché des titres publics de l'Union économique et monétaire ouest-africaine se sont réunis à Lomé les 27 et 28 janvier 2026. Les échanges ont porté sur le fonctionnement du dispositif régional de financement des États et sur ses perspectives d'évolution.

La rencontre a réuni responsables des Trésors nationaux, investisseurs institutionnels, banques et autorités de régulation. Les discussions ont concerné la coordination des émissions, la liquidité du marché et la modernisation des outils financiers régionaux.

Au cours du mois de janvier, plusieurs États membres ont procédé à des adjudications successives sur le marché UMOA-Titres.

Rappelons que le Mali a mobilisé un total de 99 milliards de francs CFA à travers deux émissions distinctes de bons et obligations du Trésor. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du calendrier de financement du début d'année. Elles s'inscrivent dans la dynamique régionale observée sur le marché des titres publics depuis janvier 2026.

Les rencontres de Lomé ont également permis d'aborder les conditions de mobilisation des ressources en monnaie locale. ■

Mali-Guinée Un accord logistique pour le commerce régional

Le Mali va désormais bénéficier d'un droit d'usage du port de Conakry, ainsi que d'espaces portuaires et de facilités de traitement des marchandises en provenance et à destination du pays. Cette mesure découle des accords de coopération conclus entre le Mali et la Guinée en matière de transport et de transit maritime et routier. Elle vise à renforcer

les capacités logistiques du pays, fortement dépendant des corridors régionaux pour son commerce extérieur. L'annonce a été faite à l'issue du Conseil des ministres tenu le 28 janvier 2026. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords, la Guinée a mis à la disposition du Mali un terrain de 20 hectares au profit des Entreports maliens en Guinée, dans la

ville de Kankan. En retour, le Mali a cédé à la Guinée un terrain de 10 hectares à proximité de la route Kourémalé-Bamako, destiné à l'entreposage des marchandises et à la construction d'infrastructures logistiques et de transport. En 2022, les autorités guinéennes ont inauguré au port de Conakry un parc de stationnement d'une capacité de 1 200 camions, réservé aux

véhicules maliens. En 2023, la Guinée a enregistré un excédent commercial de 107,6 milliards de francs guinéens, soit environ 11,6 millions d'euros, dans ses échanges avec le Mali. Les importations guinéennes en provenance du Mali se sont élevées à 465 milliards de francs guinéens, plaçant le pays au quatrième rang des partenaires africains de la Guinée. ■ M.D

BoloKan L'application qui démocratise le langage des signes

Au Mali, la traduction du langage des signes entre dans une nouvelle ère. Longtemps reléguée aux marges des politiques publiques et des innovations technologiques, la question de l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes connaît aujourd'hui une avancée majeure avec BoloKan, une application mobile pensée comme un interprète instantané, propulsée par l'intelligence artificielle.

À l'origine du projet, une histoire bouleversante : celle d'un enfant sourd et muet incapable de communiquer avec sa propre famille. Au fil de leurs recherches sur les besoins des personnes en situation de handicap auditif, Maimouna Sangaré, manager du projet, et son équipe, à l'origine de BoloKan, rencontrent le petit garçon. En langage des signes, il leur confie une phrase lourde de sens : « mes parents ne m'aiment pas ». Non pas par manque d'affection, mais faute de compréhension. Ce moment agit comme un électrochoc et révèle l'ampleur du fossé linguistique qui isole encore des milliers de Maliens, nous confie la manager du projet. BoloKan naît de cette urgence.

Concrètement, l'application fonctionne grâce à la caméra arrière du téléphone, dirigée vers la personne qui s'exprime en langage des signes. Les gestes sont analysés en temps réel par un système d'intelligence artificielle, puis traduits simultanément en texte ou en voix. Des mises à jour sont en préparation pour y intégrer le bamankan et d'autres langues de plusieurs communautés, afin de garantir une utilisation plus facile et universelle de l'appli.

Les concepteurs ont patiemment intégré les mouvements et combinaisons propres au langage des signes utilisés au Mali, un travail minutieux qui témoigne d'une volonté d'ancrage local plutôt que d'une simple adap-



Les concepteurs de l'application BoloKan.

tation de modèles étrangers. Au Mali, l'accès aux interprètes professionnels est limité, surtout en dehors de Bamako. Cette innovation pourrait transformer l'accès aux services de santé, à l'éducation, aux démarches administratives, ou simplement favoriser un meilleur vivre-ensemble au quotidien. Elle ouvre aussi une réflexion plus large sur la place du numérique dans la réduction des inégalités structurelles. La reconnaissance obtenue lors

de l'Orange Summer Challenge 2025, où BoloKan a décroché la troisième place, confirme l'intérêt suscité par cette initiative prometteuse. L'application symbolise une avancée dans la traduction du langage des signes dans le pays et rappelle qu'en matière d'inclusion la technologie est un pont durable entre des mondes qui se sont longtemps ignorés faute de langage commun. ■

IBRAHIM BABY



Garantissez la croissance de votre entreprise avec la connexion dédiée.



20 28 00 00
www.afribone.com



INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE : LA PRESSION S'INTENSifie AU MALI

La FAO a alerté sur une aggravation de la crise alimentaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel à l'horizon mi-2026. Au Mali, plusieurs indicateurs confirment une vulnérabilité persistante liée à l'insécurité, aux marchés et aux déplacements.

MASSIRÉ DIOP



Remise d'un don de céréales à San en avril 2025.

Selon un communiqué publié le 26 janvier 2026 à Dakar, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que 41,8 millions de personnes se trouvent actuellement en situation d'insécurité alimentaire aiguë dans la région ouest-africaine et sahélienne. D'après les projections issues du Cadre Harmonisé 2025, ce chiffre pourrait atteindre 52,8 millions de personnes durant la période de soudure, de juin à août 2026, si aucune action supplémentaire n'est engagée. La FAO souligne que cette dégradation résulte de facteurs combinés, incluant les conflits armés, les chocs climatiques, la hausse des prix alimentaires et la baisse des financements humanitaires.

Les analyses couvrent quinze pays de la région ainsi que le Cameroun et reposent sur des données collectées entre octobre et décembre 2025 et consolidées lors d'une revue



Sans action supplémentaire, plus de 52,8 millions de personnes pourraient basculer dans l'insécurité alimentaire aiguë au Sahel durant la soudure de 2026.

classées en insécurité alimentaire de Crise, phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, avec une projection de passage en Urgence, phase 4, à Ménaka à partir d'avril 2026, en raison de la dégradation des moyens d'existence, de l'accès limité aux marchés et du nombre élevé de déplacés.

ÉCHOS DES RÉGIONS

GAO : INTERRUPTIONS PROLONGÉES DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'EAU

La Cité des Askia est confrontée depuis le 26 janvier à des coupures prolongées de l'électricité et de l'eau du robinet, touchant l'ensemble des quartiers. Selon des sources locales, la situation est liée à un manque de carburant au niveau de la société Énergie du Mali, chargée de l'alimentation électrique. L'arrêt du courant affecte également le système de distribution d'eau potable. Les activités économiques tournent au ralenti. Les commerces dépendant de l'électricité et les ateliers artisanaux fonctionnent de façon limitée. La pénurie d'eau modifie le quotidien des ménages. Ainsi, dans plusieurs quartiers, les habitants s'approvisionnent tôt le matin auprès de points d'eau alternatifs, où les forages connaissent une forte affluence. Les services de santé, les écoles et certaines administrations ajustent leur fonctionnement en attendant le rétablissement de l'électricité et de l'eau. ■

EN BREF

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE : LES ACTEURS ENTENDUS AU CNT

Gao, Mopti, Tombouctou, Nara et le nord de Séguo devraient rester entre les phases Stress et Crise jusqu'en mai 2026, dans un contexte marqué par l'insécurité persistante et les restrictions de circulation. La Direction nationale du Développement social recensait plus de 414 000 déplacés internes fin septembre 2025, dont plus de 70 000 à Ménaka, fortement dépendants de l'aide humanitaire. Les marchés demeurent sous tension. FEWS NET indique que dans plusieurs zones d'insécurité les prix des céréales dépassent de 30 à 50% la moyenne quinquennale. La pénurie de carburant enregistrée depuis septembre 2025 continue de perturber les transports et l'approvisionnement, malgré une amélioration partielle observée

à Bamako en fin d'année. La FAO avertit que « l'insécurité, les pressions économiques et la baisse des financements fragilisent gravement les moyens de subsistance » et appelle à renforcer rapidement les réponses humanitaires et le soutien à la production vivrière. ■

EUROPE - INDE : UN ACCORD AU CŒUR DE LA RECOMPOSITION MONDIALE

L'Union européenne et l'Inde ont annoncé le 27 janvier 2026 la conclusion d'un accord commercial après près de vingt ans de négociations. Ce texte s'inscrit dans une reconfiguration plus large des équilibres économiques et géopolitiques mondiaux.

MASSIRÉ DIOP



L'Union Européenne et l'Inde signent un accord commercial après près de deux décennies de négociations.

À près deux décennies de discussions intermittentes, Bruxelles et New Delhi sont parvenues à un compromis présenté comme l'un des accords commerciaux les plus importants conclus par l'Union européenne avec une économie émergente. Les négociations, lancées en 2007 puis longtemps suspendues, ont été relancées dans un contexte international marqué par la fragmentation du commerce mondial. L'accord prévoit notamment une réduction progressive des droits de douane sur une large gamme de produits. L'Inde obtient ainsi un meilleur accès au marché européen pour ses exportations, notamment dans le textile, les produits pharmaceutiques, les certains profils qualifiés indiens, notamment dans le numérique, l'ingénierie et les services. De son côté, l'Union européenne bénéficie d'engagements visant à faciliter

l'implantation et l'activité de ses entreprises sur le marché indien, en particulier dans les secteurs industriels, les équipements, les services et les marchés publics. Selon les estimations communiquées par les institutions européennes, la suppression partielle des barrières tarifaires pourrait permettre à l'Union d'économiser jusqu'à 4 milliards de dollars par an en droits de douane. Les échanges commerciaux entre les deux partenaires dépassaient déjà les 120 milliards d'euros par an, un volume appelé à progresser avec l'entrée en vigueur du texte. L'accord prévoit également des facilités encadrées de mobilité pour certains profils qualifiés indiens, notamment dans le numérique, l'ingénierie et les services, afin de répondre aux besoins de plusieurs économies européennes. ■

États-Unis - Iran Tensions militaires et répression intérieure

Le déploiement du porte-avions USS Abraham Lincoln et de sa force d'accompagnement dans les eaux du Moyen-Orient a été confirmé par le Pentagone le 26 janvier. Ce mouvement fait suite à des semaines de tensions croissantes entre Washington et Téhéran, en lien avec la violence qui a marqué les manifestations en Iran. La répression des manifestations déclenchées après la dévaluation de la monnaie et la dégradation économique a fait plusieurs milliers de morts. Une organisation de défense des droits humains basée aux États-Unis évoque plus de 6 000 victimes et des dizaines de milliers d'arrestations, tandis que les autorités iraniennes

reconnaissent plusieurs centaines de décès. Au Liban, le Hezbollah a indiqué suivre de près l'évolution de la situation et se tenir prêt à réagir en cas d'escalade impliquant les États-Unis. Au Yémen, les Houthis ont évoqué la possibilité d'actions contre des intérêts américains et leurs alliés si le conflit venait à s'élargir. De son côté, Téhéran a averti que toute attaque directe serait considérée comme un acte de guerre et entraînerait une riposte. Les marchés énergétiques et diplomatiques suivent l'évolution de la situation, alors que plusieurs pays maintiennent un dialogue étroit pour éviter une confrontation ouverte. ■

Sur le plan stratégique, le rapprochement concerne aussi l'Inde, première nation la plus peuplée au monde et membre des BRICS, qui cherche à renforcer sa place dans les chaînes de valeur internationales en diversifiant ses partenariats, notamment vers l'Europe, l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique. Pour l'Union européenne, ce partenariat s'inscrit dans une stratégie de diversification de ses échanges face aux incertitudes liées aux orientations commerciales des États-Unis, à la concurrence chinoise et aux tensions géoéconomiques. Bruxelles cherche ainsi à multiplier les accords structurants. Dans cette même logique, l'accord politique conclu le 17 janvier 2026 avec le Mercosur - le principal bloc économique d'Amérique du Sud - encore en attente de ratification, vise à élargir les débouchés européens et à sécuriser les chaînes d'approvisionnement. L'accord Europe - Inde s'inscrit dans cette recomposition des équilibres commerciaux mondiaux, marquée par la constitution de partenariats destinés à peser durablement sur les règles du commerce international. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

CONFLITS ARMÉS EN AFRIQUE : L'ENVIRONNEMENT EN PREMIÈRE LIGNE

Les conflits armés en Afrique provoquent des dégâts environnementaux durables, souvent éclipsés. Dans l'est de la RDC, la reprise des violences autour de Goma accroît la pression sur les ressources naturelles, notamment dans et autour du parc national des Virunga, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Selon les responsables du parc, l'insécurité a entraîné la disparition d'une partie importante de la faune dans certaines zones. Le braconnage s'est intensifié, touchant notamment les éléphants, les antilopes et plusieurs espèces de primates. La chasse et l'exploitation forestière servent souvent de moyens de subsistance pour des populations déplacées et des groupes armés. Les données satellitaires de Global Forest Watch indiquent que plusieurs milliers d'hectares de forêts sont perdus chaque année dans la zone, principalement à cause de la production de charbon de bois et de l'exploitation minière artisanale. Depuis les années 1990, plus de 200 éco-gardes ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, faisant des Virunga l'un des parcs les plus dangereux au monde pour la protection de la biodiversité. ■

COMPÉTITIONS CAF : UNE 4ÈME JOURNÉE DÉCISIVE POUR LES CLUBS MALIENS

Les clubs maliens se préparent pour une 4ème journée cruciale des compétitions africaines. En Ligue des Champions, le Stade Malien se déplace à Luanda pour affronter l'Atlético Petróleos, tandis que le Djoliba AC reçoit l'USM Alger en Coupe CAF, avec des enjeux déterminants pour la suite de leurs campagnes continentales.

MOHAMED KENOUVI



Le Stade malien et le Djoliba AC débutent la phase retour des compétitions CAF ce week-end.

La phase retour des matchs de poule des compétitions africaines débute ce week-end. En Ligue des Champions, le Stade Malien se déplace ce samedi 31 janvier dans la capitale angolaise pour y défier l'Atlético Petróleos. Un résultat positif permettrait aux Blancs de Bamako de conforter leur place de leader du groupe D et d'aborder les deux dernières journées avec un avantage stratégique.

Du côté du Djoliba AC en Coupe CAF, l'enjeu est vital. Les Rouges de Héréma-kono reçoivent l'USM Alger à Bamako ce dimanche 1er février. Après trois défaites consécutives lors des trois premières journées, un succès est impératif pour espérer rester dans la course à la qualification. Tout autre résultat compromettrait fortement les chances du Djoliba AC.

Ligue 1 Pro Cap sur la 12ème journée

La 12ème journée du championnat national Ligue 1 Pro Orange se dispute les 30 et 31 janvier 2026, avec un programme réparti sur deux stades de Bamako. Les premières rencontres sont prévues ce vendredi au stade Ouezzin Coulibaly, avec un duel de promus entre le FC Mali Koura et Derby Académie à 16h, suivi de la rencontre entre le FC Diarra et l'US Bougouba, prévue à 18h. Cette 12ème journée, l'avant-dernière avant la fin de la phase aller du championnat, se poursuit samedi avec trois affiches. L'AS Bakaridjan reçoit les Onze Créateurs de Niaréla au stade Mamadou Konaté à 16h, tandis que l'USFAS défie l'US Bougouni au même horaire du côté du stade Ouezzin Coulibaly. L'AS Korofina sera opposée à AFE à 18h sur les mêmes installations. Les matchs du Stade malien et du Djoliba AC sont programmés à une date ultérieure en raison des compétitions CAF. ■ MK



CARTONS DE LA SEMAINE

Le défenseur central malien **Moussa Diarra** s'est engagé le 27 janvier avec le club belge RSC Anderlecht, en prêt en provenance du Deportivo Alavés, avec une option d'achat incluse. En manque de temps de jeu, le joueur de 25 ans a l'opportunité de se relancer chez les Mauve & Blanc.

Le cycliste colombien **German Dario Gomez** a été suspendu provisoirement le 27 janvier 2026 par l'Union cycliste internationale (UCI) à la suite d'un résultat d'analyse anormal. L'échantillon à l'origine de cette décision a montré la présence d'un anabolisant interdit par l'Agence mondiale antidopage.

Bilan contrasté de la 3ème journée

Le week-end dernier, les fortunes des deux représentants maliens sur la scène continentale ont été diamétralement opposées, comme depuis le début de la campagne africaine cette saison. Le Stade Malien s'est imposé 2 à 0 contre l'Atlético Petróleos de Luanda au Stade du 26 Mars, grâce à des buts de Tadeus Nkeng et de Mamadou Traoré. Les Champions du Mali en titre ont fait preuve d'une grande maîtrise, combinant solidité défensive et efficacité offensive, et ont bouclé cette phase aller de la Ligue des champions en tête du groupe D avec 7 points, invaincus après trois journées.

À l'inverse, le Djoliba AC a connu une soirée difficile sur le terrain de l'USM Alger, s'inclinant 2 à 0. Les Algériens ont marqué dès la 12ème minute et doublé la mise en fin de match, laissant les Rouges à la dernière place du Groupe A, avec 0 point, aucun but marqué et 5 buts encaissés en 3 matchs. Cette situation impose une réaction rapide lors du prochain match pour espérer poursuivre l'aventure continentale, même si l'élimination semble quasi inévitable. Pendant cette 4ème journée qui s'annonce décisive, le Stade Malien tentera de confirmer sa progression et de sécuriser sa position de leader, tandis que le Djoliba AC devra impérativement décrocher une première victoire pour conserver des espoirs de qualification. ■

FESTIVAL DU LIVRE DE BAMAKO : LA LECTURE COMME LEVIER ÉDUCATIF ET SOCIAL

Bamako accueille, du 30 janvier au 1er février 2026, la première édition du Festival du livre, baptisé « FestiLire ». Organisé au Parc et au Musée national, l'événement ambitionne de faire du livre un outil de plaisir, de créativité et de réussite éducative.

MOHAMED KENOUVI



FestiLire ambitionne de redonner le goût de la lecture aux plus jeunes.

Pensé comme un rendez-vous culturel et éducatif inédit, le FestiLire se tiendra autour du thème évocateur « Un Enfant, Un Livre, Un Avenir ». Dans un contexte marqué par un accès limité aux ouvrages et une pratique de la lecture encore peu valorisée au quotidien, le festival entend changer le regard porté sur le livre, en particulier chez les plus jeunes. L'objectif est de donner envie de lire, non par obligation scolaire mais par curiosité et par plaisir, afin d'ancrer durablement cette

habitude dans les familles et les écoles. Le projet repose sur quatre axes majeurs : promouvoir la lecture comme un acte volontaire et attractif, améliorer les parcours scolaires grâce à une meilleure maîtrise du langage, fédérer l'ensemble de l'écosystème éducatif (parents, enseignants, éducateurs, influenceurs) et poser les bases d'un événement pérenne, appelé à devenir un rendez-vous annuel structurant. À travers cette approche globale, FestiLire se veut à la fois un levier culturel et un outil concret de

INFO PEOPLE

AMADOU ET MARIAM : « SONS DU MALI » SORT EN FRANCE



Le film « Amadou et Mariam : Sons du Mali », réalisé par le cinéaste américain Ryan Marley, sortira le 6 février 2026 dans les salles françaises. Présenté en première mondiale au Fipadoc de Biarritz, le documentaire retrace le parcours musical du duo malien devenu ensuite une référence internationale. Le film prend une dimension particulière depuis le décès d'Amadou Bagayoko, en avril 2025, rendant le projet à la fois artistique et mémoriel. À travers archives, concerts et témoignages, le documentaire dévoile l'ancre malien de leur musique, entre traditions, modernité et engagement culturel. Mariam Doumbia y apparaît comme la gardienne d'un héritage musical qui continue de rayonner bien au-delà des frontières nationales.

DOUSSOU BALLO ATTENDUE AU PALAIS DE LA CULTURE



La chanteuse Doussou Ballo se produira le vendredi 6 février 2026 au Palais de la Culture, dans un spectacle porté par Plaisir Entertainment. Présentée comme l'une des nouvelles voix montantes du Wassoulou, l'artiste entend inscrire ce concert dans une dynamique de valorisation des racines musicales du sud du Mali. Entourée de son groupe, Doussou Ballo promet une prestation mêlant sonorités traditionnelles et arrangements contemporains. L'événement se veut aussi un message culturel fort visant à replacer le Wassoulou au cœur de la scène musicale nationale. Cette soirée s'annonce comme un symbole pour les amateurs de musique authentique et pour une génération d'artistes attachée au patrimoine musical malien.

transformation éducative.

Une programmation riche, ludique et inclusive

Durant trois jours, le public pourra découvrir une programmation dense et évolutive, pensée pour tous les âges. Près de 15 jeux et activités ludiques, plus de 20 animations (Contes sous le baobab, chasse au trésor littéraire, espaces de lecture en plein air, concerts acoustiques, expositions) et 7 ateliers créatifs - de la calligraphie à la bande dessinée, en passant par l'écriture et le théâtre - rythmeront le festival. Sept grands panels et conférences réuniront également des auteurs, conteurs, éducateurs et penseurs maliens et internationaux autour des enjeux de l'éducation et de la lecture. Plus de 10 000 visiteurs sont attendus sur l'ensemble de l'événement, organisé en trois temps : une journée institutionnelle et médiatique le 30 janvier, une journée éducative et ludique le 31 janvier, puis une clôture compétitive et festive le 1er février. Au-delà de l'animation culturelle, le FestiLire vise des retombées sociales et économiques importantes, avec un impact direct ou indirect sur plus de 100 000 personnes, tout en valorisant l'écosystème du livre au Mali. Comme le résume sa promotrice, Mme Sylla Fatoumata Sidibé : « le FestiLire, c'est le pari de faire du livre un réflexe, pas un luxe, une fête, pas une contrainte, un chemin vers l'avenir ». ■



Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldu Mali.com

Directrice déléguée :
Aurélie DUPIN
aurelie.dupin@journaldu Mali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUVI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU
Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldu Mali.com
contact@journaldu Mali.com



Afribone

Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité**.



20 28 00 00

www.afribone.com

